

## Pour vous faire rembourser les frais annexes DIF sur les fonds de la professionnalisation

Vous êtes une entreprise de 10 salariés et plus et votre accord de branche prévoit une prise en charge partielle des frais annexes DIF sur les fonds de la professionnalisation.

**Le FORCO facilite le traitement de votre dossier de prise en charge** en mettant à votre disposition ce tableau vous permettant de répartir les frais annexes par stagiaire et par type de frais.

**N'oubliez pas :**

Une copie des justificatifs devra être jointe au présent document avec les noms et prénoms des participants sur chaque justificatif.

Salariés stagiaires « DIF » <i>Nom et prénom</i>	Durée totale de la formation réalisée (en heures)	Heures de DIF réalisées	<i>Réservé au FORCO</i>	Montant total des frais de transport	<i>Réservé au FORCO</i>	Montant total des frais de restauration	<i>Réservé au FORCO</i>	Montant total des frais d'hébergement	<i>Réservé au FORCO</i>